Une offre de transports urbains et d'équipements développée mais mal répartie sur le territoire

n 2015, le territoire du SCoT nord Haut-Marnais est bien couvert par les transports collectifs urbains qui desservent les trois quarts de ses habitants. Le niveau d'équipements et l'accessibilité aux services sont satisfaisants. Néanmoins, la quasi-totalité des biens et services supérieurs sont concentrés à Saint-Dizier, renforçant l'enclavement des communes isolées, notamment celles au sud du SCoT.

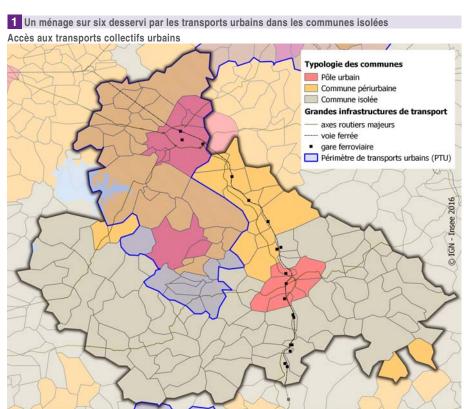
Monique Saliou, Insee

La présence d'infrastructures de transports, d'équipements et de services est indispensable au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants d'un territoire. Elle est nécessaire à une bonne image du territoire aussi bien pour attirer de nouveaux habitants que pour faire émerger de nouvelles activités économiques.

Les trois quarts des habitants du SCoT desservis par les transports en commun

Une offre de transport collectif urbain développée facilite la mobilité des habitants et limite l'enclavement des espaces isolés. En 2015, 38 % des communes du SCoT nord Haut-Marnais sont couvertes par un périmètre de transports urbains (PTU) ou une gare ferroviaire de voyageurs. Aussi, trois quarts de la population du SCoT est desservie contre la moitié dans le référentiel construit. Cette offre de transport collectif étendue permet de répondre aux besoins de ménages qui utilisent ainsi moins souvent leur véhicule personnel pour se déplacer : c'est le cas pour 17 % d'entre eux dans le SCoT, soit 4 points de plus que dans le référentiel. Si les ménages sans voiture résident souvent dans une commune couverte par un PTU, 5 % des ménages du SCoT ont une mobilité restreinte, n'ayant ni véhicule personnel, ni accès aux transports collectifs urbains pour se déplacer.

Au sein du SCoT nord Haut-Marnais, la quasi-totalité des personnes résidant dans les pôles urbains et les communes périurbaines peuvent profiter des transports collectifs urbains alors que dans les espaces isolés, seul un ménage sur six est concerné (figure 1). Dans ces espaces, plus d'un ménage sur dix a une mobilité limitée : la plupart correspondent à des personnes âgées vivant seules.



Lecture: en 2015, 39 communes du SCoT nord Haut-Marnais sont couvertes par le périmètre de transports urbains (PTU). Sources: Insee, BPE 2015; Enquête annuelle sur les transports collectifs urbains, DGITM-GART-UTP-CEREMA, périmètres au

Un bon niveau d'équipement

Le SCoT nord Haut-Marnais bénéficie d'une offre d'équipement complète : sur les 104 biens et services composant les trois gammes d'équipement (de proximité, intermédiaire ou supérieure), 101 sont présents sur le territoire (méthodologie). Au sein du SCoT, onze communes possèdent au moins la moitié des équipements des gammes et sont considérées comme des pôles de

services (figure 2). Ces pôles rassemblent 61 % de la population, contre 66 % pour les pôles de service du référentiel construit. Toutefois, seule la commune de Saint-Dizier est un pôle combinant au moins la moitié des services supérieurs, intermédiaires et de proximité. Trois autres communes sont des pôles de services intermédiaires et de proximité : Joinville, Montier-en-Der et Wassy. Les sept autres

communes dispersées sur le territoire correspondent à des pôles de services de proximité.

Une accessibilité aux équipements limitée pour les habitants des communes isolées

Outre le niveau d'équipement, l'accessibilité des services au sein du SCoT est similaire à celle du territoire de comparaison. En 2015, la population du SCoT met en moyenne 3,7 minutes à accéder à la gamme d'équipements de proximité (3,9 minutes pour le référentiel). Les temps d'accès moyen aux équipements des gammes intermédiaire et supérieure sont plus élevés (respectivement de 9 et 17 minutes) mais restent proches de ceux des SCoT similaires.

Le niveau et l'accessibilité aux équipements sont fortement liés au degré d'urbanisation du territoire. Centralisant les activités, le pôle de Saint-Dizier dispose de la quasitotalité des paniers intermédiaire et supérieur. Cette concentration freine le développement d'équipements et de services ailleurs sur le territoire. Ainsi, même si l'on y retrouve la totalité des biens et services nécessaires à la vie courante, peu d'équipements des gammes intermédiaire ou supérieure y sont présents. C'est notamment le cas dans le périurbain (14 équipements intermédiaires sur 34 et 2 supérieurs sur 40), davantage que dans les communes isolées (23 intermédiaires et 9 supérieurs). Néanmoins, les habitants des communes périurbaines accèdent un peu plus facilement aux différentes gammes : il leur faut moins de cinq minutes pour accéder à l'ensemble des biens et services nécessaires à la vie courante contre plus de six minutes pour les personnes résidant dans une commune isolée. L'enclavement est plus prononcé dans les communes peu peuplées du sud du SCoT où ces temps d'accès peuvent dépasser dix minutes (figure 3). Les écarts se creusent pour l'accès aux gammes intermédiaire et supérieure que la population des communes périurbaines atteint en moyenne en respectivement 12 et 18 minutes contre 15 et 30 minutes pour les personnes résidant dans une commune isolée.

Une offre de services de santé développée et accessible

En 2015, le SCoT nord Haut-Marnais dénombre 9 médecins omnipraticiens pour

2 Onze pôles de services au sein du SCoT

Typologie des communes du SCoT selon leur niveau d'équipement en 2015

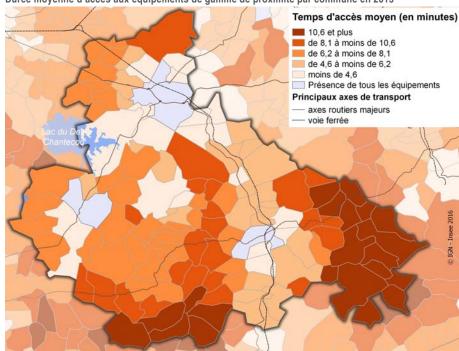


Lecture : en 2015, la commune de Saint-Dizier rassemble au moins la moitié des équipements des gammes supérieure, intermédiaire et de proximité.

Source : Insee. BPE 2015 – Distancier Métric

3 Une accessibilité réduite aux biens et services de la vie courante au sud et à l'est du SCoT

Durée moyenne d'accès aux équipements de gamme de proximité par commune en 2015

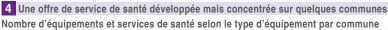


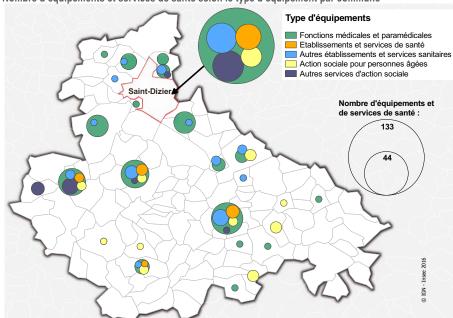
Lecture : en 2015, les habitants de la commune de Chevillon mettent environ 4,8 minutes à accéder aux équipements de la gamme de proximité.

Source : Insee, BPE 2015 - Distancier Métric

10 000 habitants, comme dans le référentiel. Les médecins spécialistes sont un peu moins représentés : ils sont 3,9 pour 10 000 habitants dans le SCoT contre 4,4 dans les territoires qui lui sont similaires.

Si le SCoT bénéficie globalement d'une bonne densité médicale, les activités de santé ne sont pas forcément bien réparties sur tout le territoire. Avec ses deux centres hospitaliers (dont celui du département), le pôle de Saint-Dizier compte plus de 200 équipements et services de santé (figure 4). La totalité des médecins spécialistes du SCoT y sont implantés et l'on dénombre près de 12 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Cette densité est aussi élevée dans les deux autres pôles du SCoT : respectivement 14 généralistes pour 10 000 habitants dans le pôle de Wassy et 11 dans celui de Joinville. Ailleurs, la densité médicale est inférieure à 5. L'accès aux services de santé est encore plus limité dans les communes isolées où près de 60 % de la population est à plus de 7 minutes des équipements de santé nécessaires à la vie courante (médecin omnipraticien, dentiste, infirmier, kinésithérapeute ou pharmacien) contre moins de 20 % pour l'ensemble du SCoT. ■





Note : l'ensemble des équipements et services de santé sont représentés, indépendamment de leur appartenance aux paniers d'équipements de proximité, intermédiaire ou supérieur :

- fonctions médicales et para-médicales : médecins omnipraticiens ou spécialistes et autres professions médicales ou paramédicales ;
- établissements et services de santé : établissement de santé, urgences, maternité ou autres centres de santé ;
- autres établissements et services sanitaires : pharmacie, laboratoire d'analyse médicale, ambulance et autres services sanitaires ;
- action sociale pour personnes âgées : hébergement, soins à domicile et services d'aide aux personnes âgées
- autre action sociale : hébergement, soins à domicile et services d'aide aux enfants et personnes handicapées et autres centres d'aide sociale.

Lecture : en 2015, la commune de Saint-Dizier compte 133 services de fonctions médicales ou paramédicales, 15 établissements et services de santé, 21 autres établissements et services sanitaires, 10 établissements d'action sociale ou personnes âgées et 22 autres établissements d'action sociale.

Source: Insee, BPE 2015.

Méthodologie

Paniers d'équipements et services: les équipements et services qui constituent ces paniers ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. L'ensemble de la gamme de proximité a été ainsi reconsidéré. Les services à domicile ont été écartés, ainsi que les équipements, comme les agences immobilières qui ne sont pas d'usage du quotidien. Pour les mêmes raisons, d'utilité et d'usage, les collèges ont été pris en compte. Hypermarchés et supermarchés ont été comptés aux côtés des supérettes comme services d'alimentation du quotidien. Ces paniers ont été conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Le **temps d'accès** en minutes à une gamme est la moyenne simple des temps de trajet pour accéder de la commune du domicile aux équipements de la gamme pour les différentes communes composant le territoire (aller simple en heures creuses par la route). Quand un équipement est présent dans une commune, le temps d'accès est considéré comme nul.